

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mariehelene-barriere-cssmv-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/5fc5f0d4c31120c952ed8fcc)
<https://www.cadre21.org/membres/5fc5f0d4c31120c952ed8fcc>

Date d'obtention : 2024-11-22 15:26:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'elle doit être bien suivie et qu'elle facilite les interventions. Elle a été élaborée en collaboration avec divers partenaires ce qui rend le tout bien construit et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes futures interventions seront beaucoup mieux guidées. Je sera plus confortable et à l'aise avec mes interventions sachant que je peux me fier à un guide bien précis qui respecte les lois et règlements.

J'aurai plus confiance en mes interventions vis-a-vis ces situations.

J'aime beaucoup le principes d'étapes claires à suivre. Cela permet d'uniformiser les interventions et ainsi, éviter des conflits.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien suivre les directive de la formation et poser des questions en cas de doutes.